

# LA BARRE-EN-OUCHE. Des boutiques éphémères pourraient s'installer au centre-ville

Dans le cadre de la politique de revitalisation des centre-bourgs, la municipalité a décidé de mettre en location, mais sur des durées courtes, deux locaux situés au centre-ville de la Barre-en-Ouche. Avec des loyers très modérés.

C'est une nouveauté « arri- vée un peu vite », de l'aveu même du maire, Jean-Louis Madelon, qui l'a introduit au cours du dernier Conseil muni- cipal, le 18 mai dernier. Mais ce sujet avait déjà été évoqué dans le cadre du projet global de revitalisation des centre- bourgs. À la Barre-en-Ouche, la volonté communale est de développer le commerce local. Et dans cet objectif, deux lo- caux vont être mis à disposition à la location pour des petits commerces.

## Des loyers volontairement incitatifs

« Les beaux sont possibles jusqu'à trois mois maxi- mum et en fonction des demandes, sont renouve- lables pour une durée totale de six mois », précisait Olivier Gardinot, directeur général des services. Deux boutiques sont possibles, qui peuvent aussi faire office de lieu d'exposition temporaire.

Les locaux de l'ancienne boulangerie Le Sieur, d'abord vouée à la destruction, sont res- taurés, les travaux étant notam- ment effectués par les services techniques et des membres de l'équipe municipale, et sont à louer pour 200 euros par mois. Ce bâtiment avait été acquis par la commune au mois de



Artisanat local, prêt-à-porter, les possibilités sont diverses. Photo d'illustration Adobe Stock

décembre et le souhait est aujourd'hui de la rendre dis- ponible au 1<sup>er</sup> septembre.

Le deuxième est un local situé à proximité de la médiat- hèque, dont la finalité est d'être détruit dans le cadre de travaux au centre-ville, « mais en attendant, il peut correspondre à ce style de boutique de mise en valeur de produits locaux ou d'ar- tisans », décrivait Jean-Louis Madelon. Sa mise en location

pourrait même être possible dès le mois de juin, au coût men- suel de 100 euros cette fois. Les deux sommes comprenant toutes les charges.

« Nous ne cherchons pas à avoir un rendement », expli- quait Olivier Gardinot. Ainsi, les loyers sont volontairement « incitatifs et modérés », afin d'attirer des commerces et redynamiser le centre de la Barre-en-Ouche. « Nous avons eu de premières solli- citations, soit des personnes qui veulent vraiment s'im- planter, soit certaines juste montrer leurs activités. »

Tout type de commerce est le bienvenu, même s'il semble impossible pour certains pro- fessionnels de s'y installer, du fait de l'impossibilité de réaliser des travaux lourds au vu de la brièveté du bail. Mais ces bou- tiques éphémères pourraient à terme être loués sur du long terme. « Évidemment, si nous

louons définitivement, nous nous alignerons sur les les prix du marché », précise la Commune.

Tout ce qui peut « s'intégrer au centre-ville et amener de la vie » est attendu. La muni- cipalité continue pour sa part à racheter des bâtiments dans le cœur de la Barre-en-Ouche. Une acquisition d'immeubles a également été actée lors du dernier conseil municipal.



Ce local, situé à proximité de la médiathèque, était encore vide le 6 juin mais pourrait bientôt accueillir un commerce.